

## COMMUNICATEUR CIVIQUE

### Le porte-voix des professeures et professeurs de l'Université Laval

Le communicateur civique est un membre du Conseil syndical. Les informations qu'il communique dans ses chroniques ont pour but de favoriser la participation dynamique des membres à la vie démocratique du SPUL. Il rend compte des débats touchant les fonctions professorales à l'Université Laval et à l'extérieur. Il exprime également les préoccupations des professeures et professeurs en lien avec leurs activités professionnelles.

Le communicateur civique remplit ces objectifs et exerce sa fonction à titre de professeur, membre du SPUL. Les opinions exprimées dans cette page sont les siennes ou celles de leur auteur.

[Éditions précédentes >>>](#)

#### Message du communicateur civique

Vous avez un aspect original et novateur à faire connaître de votre année d'étude et de recherche (AÉR), signalez-le moi par [courriel](#). Je le mettrai en valeur dans cette chronique.

Jacques Rivet >>>

Printemps 2013 – Numéro 28



SÉANCE DU 14 MAI 2013 – CONSEIL UNIVERSITAIRE

## Le recteur Brière garde le silence sur le rôle possible du CU lors du retrait de l'Université Laval de la CREPUQ

La séance s'ouvre sur deux questions déposées par le professeur Alain Laberge de la Faculté des lettres et des sciences humaines à propos du retrait de l'Université Laval de la CREPUQ. Dans la première, ce dernier, invoquant le principe du respect des statuts, demande au recteur de justifier ce retrait sans qu'il ait «*consulté le Conseil universitaire au sujet d'une décision qui touche autant la vie académique.*» Le recteur garde le silence sur le rôle que le CU aurait pu jouer dans les circonstances. Il répond plutôt que cette décision n'a posé «*aucun risque pour l'institution*» tout en précisant que l'entente budgétaire négociée avec le gouvernement du Québec à la suite des coupures financières annoncées par ce dernier exigeait que «*la position de l'Université Laval soit bien affirmée*» en laissant entendre qu'elle se devait d'être indépendante de celle de la CREPUQ «*afin de faire en sorte que notre position ne soit pas diluée*», insiste-t-il.

Le professeur Laberge va habilement formuler une réplique à la réponse du recteur au moment de la discussion sur le point suivant de l'ordre du jour concernant le plan de développement «*Horizon 2017*» de l'Université Laval. À son avis, le dossier du retrait de la CREPUQ aurait été une occasion d'améliorer les modalités de la gouvernance entre les instances décisionnelles de l'université «*comme le laisse voir l'objectif 9 du plan de développement même si les outils mentionnés pour y parvenir relèvent davantage d'une gouvernance administrative et financière*», explique-t-il. Dans la deuxième question, Alain Laberge s'inquiète de voir disparaître «*les services offerts par la CREPUQ aux professeurs, aux étudiants et aux administrateurs*» dont il identifie les principaux comme, par exemple, l'évaluation des programmes. Le recteur Brière le rassure en affirmant qu'*«il y aura une continuité de ces services dans l'avenir»* sans toutefois préciser les modalités de leur organisation.

#### L'évaluation de deux centres de recherche

Deux centres de recherche ont fait l'objet d'un avis d'évaluation de la Commission de la recherche en vue du renouvellement de leur statut institutionnel: le Centre Québec-Océan-Laval et le Centre de recherche en sciences et technologie du lait (STELA). La section Laval de Québec-Océan conserve un leadership reconnu sur la scène nationale et internationale, «*ce qui est notamment révélé*», constate la Commission *par le fait que ses membres réguliers participent ou ont participé activement à des programmes de grande envergure.*» Elle constate, cependant, le manque de progrès de certains indicateurs d'évaluation (RAC cosignés par les membres réguliers et par les étudiants), «*alors que des commentaires avaient déjà été faits à ce sujet dans [notre] dernier avis.*» Elle invite la section Laval à collaborer, par exemple, avec le Centre d'études nordiques (CEN) ou le Centre de recherche en géomatique (CRG) tout en suggérant que «*la création d'un Institut de recherche appelé à regrouper les forces vives de la recherche sur le Nord à l'Université Laval serait une excellente initiative en ce sens*», estime-t-elle.

Quant au Centre de recherche en sciences et technologie du lait (STELA), le renouvellement de son statut de centre de recherche institutionnel a reçu l'appui unanime des membres du CU; la déléguée Florence Piron souhaitant que les sources de subvention d'un tel organisme soient plus détaillées dans l'avis d'évaluation de la Commission alors que le délégué Luc Bélanger aimerait y voir davantage de commentaires sur sa performance qualitative.

#### La création de deux certificats

Le Certificat en psychologie du développement humain de la Faculté des sciences sociales permet désormais à une clientèle émanant du marché du travail ou du milieu étudiant de suivre une formation universitaire de 1<sup>er</sup> cycle entièrement à distance. Le programme démontre ainsi une grande ouverture à accueillir des étudiants et des professionnels de provenances variées. Le Certificat en développement durable de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique offre une formation universitaire de base couvrant les trois aspects inhérents au développement durable de même que leur interaction et leur intégration: le milieu de vie (environnement), le niveau de vie (économie) et le mode de vie (société). L'arrivée de ce certificat, à distance et en présentiel, répond à un besoin urgent d'une vaste clientèle étudiante et professionnelle. Ces deux programmes de certificat seront accessibles au public étudiant à partir de la session d'automne 2013.

#### EN BREF

- Le plan de développement de l'Université Laval, «*Horizon 2017*», adopté par 37 voix en faveur, 2 voix contre et 5 abstentions a fait l'objet de commentaires de la professeure Florence Piron (Lettres et sciences humaines) particulièrement en raison de l'aspect plus ou moins affirmé de la diversité de la charge de travail des professeures et professeurs;
- Des précisions ont été apportées à la définition d'un centre de recherche à la faveur de l'adoption d'une nouvelle politique de reconnaissance des centres de recherche et de création. La professeure Andrée Mercier (Lettres et sciences humaines) a souligné le défi que représente l'évaluation des «*Sections Université Laval*» du point de vue de leur spécificité au sein des Centres interuniversitaires auxquels elles appartiennent. Le président Pascal Daleau (Commission de la recherche) a profité de ce constat pour rappeler que les «*Sections Université Laval*» de ces centres interuniversitaires étaient localement évaluées selon des critères qui leur permettraient de se maintenir en fonction advenant que disparaisse leur entité globale de recherche;
- Le règlement concernant l'ombudsman a été modifié. Des précisions concernant le rôle qu'il joue pratiquement comme guide et conseiller en information auprès des divers usagers de ses services ont été ajoutées à son rôle d'examineur de plainte.

Jacques Rivet, cc

#### Diriger des programmes



Louis-Philippe Lampron  
Directeur des programmes de 1<sup>er</sup> cycle  
Faculté de droit

#### «UN ATOUT DANS LA CARRIÈRE PROFESSORALE»

J'assume la direction des programmes de 1<sup>er</sup> cycle de la Faculté de droit depuis l'été 2012 pour un mandat de deux ans. C'est un poste que j'ai accepté de manière un peu naïve, croyant à la fois qu'un passage dans l'administration universitaire constituait un *mal nécessaire* au cours d'une carrière professorale et que la charge de travail liée à cette fonction administrative ne serait, somme toute, pas si lourde à assumer. Il faut dire que ma prédécesseure à ce poste, la professeure Anne-Marie Laflamme (aujourd'hui Vice-Doyenne au premier cycle à la Faculté de droit), avait fait un travail exceptionnel de systématisation et d'organisation des tâches du directeur des programmes de 1<sup>er</sup> cycle, ce qui a grandement facilité mon entrée en fonction.

Si la charge de travail est plus importante que celle que j'avais anticipée, force m'est aujourd'hui de constater que ce que je croyais n'être qu'un *mal nécessaire* s'avère plutôt une expérience d'une très grande richesse sur les plans personnel et professionnel. De toutes les raisons qui rendent la direction de programmes aussi enrichissante – et qui font en sorte que tous les collègues devraient avoir la chance d'y toucher au cours de leur carrière – il me semble que les principales sont : la connaissance des programmes de 1<sup>er</sup> cycle, le contact avec les étudiants et les rapports avec le personnel administratif de la Faculté.

Les étudiantes et étudiants fréquentant nos programmes de premier cycle représentent l'écrasante majorité des étudiants inscrits au sein de notre Université. Or, depuis mon embauche comme professeur à la Faculté de droit, trop occupé par la préparation de mes cours, l'encadrement de mes étudiantes et étudiants de deuxième et troisième année et la recherche dans mes champs d'expertise, je n'avais jamais pris le temps (ou la peine) de m'intéresser de manière approfondie à la structure des programmes de Certificat et de Baccalauréat à l'intérieur desquels cheminaient la plupart des étudiantes et étudiants à qui j'enseignais. J'en connais donc évidemment les grandes lignes, mais surtout en ce qui concerne les cours qui étaient liés à mon domaine de spécialisation. Les différentes tâches liées au poste que j'occupe actuellement m'ont, par la force des choses, amené à embrasser nos programmes de manière beaucoup plus large et, du coup, permis une compréhension beaucoup plus précise du type de formation que nous offrons à nos étudiants et des interrelations unissant toutes les options qui s'offrent à eux au cours de leur cheminement.

Les responsabilités d'un directeur de programmes l'amènent également à avoir beaucoup de contacts avec les étudiantes et étudiants au cours de leur cheminement académique, ce que personnellement, j'apprécie énormément. Que ce soit pour les appuyer ou offrir des options en cas de difficultés, évaluer la pertinence de choix de cours en fonction de leurs aspirations de carrière ou tout simplement par l'entremise d'une participation à différents comités facultaires, l'interaction avec un large éventail d'étudiantes et étudiants dans un contexte éminemment plus large que celui des cours que nous enseignons en tant que professeurs m'apporte énormément au niveau personnel, ne serait-ce que pour bien prendre le pouls de la réalité des étudiants qui fréquentent notre Faculté.

Finalement, je ne connais pas de l'extérieur (souvent en tant que «*demandeur de services*»), soit celle de l'administration universitaire. J'ai eu le plaisir – et la chance – de découvrir une équipe de gestion des études exceptionnelle, composée de personnes aussi compétentes que dévouées, et ai rapidement été confronté aux limites structurelles avec lesquelles ils doivent composer dans leur travail. Le fait de collaborer avec eux, d'apprendre à mieux connaître leurs rôles au sein de la Faculté et l'ampleur de leur charge de travail fera de moi, j'en suis persuadé, un meilleur professeur une fois mon mandat terminé, au sens où je pourrai mieux évaluer le réalisme de mes attentes et des demandes que je formulerai pour améliorer l'efficacité de différentes procédures avec lesquelles nous sommes systématiquement confrontés en tant que professeurs et chercheurs.

S'il demeure *nécessaire* que des collègues sacrifient, pour nos étudiants, il me semble que ce qu'ils retireront de leur expérience les forcera à considérer ce passage non comme un *mal*, mais plutôt comme un atout dans la poursuite de leur carrière professorale.

#### “OYEZ! OYEZ! OYEZ!”

Faites parvenir vos réactions et commentaires au communicateur civique à son adresse de courriel :

[communicateur.civique@spul.ulaval.ca](mailto:communicateur.civique@spul.ulaval.ca)

[Modifier cette page.](#)

Solidarité  
Collégialité  
Équité